

Communiqué

Permettre aux abonnés de CanalSat d'écouter Radio Courtoisie

En décembre 2016, une représentante de Canalsat a informé notre ancienne direction que, pour des raisons notamment éditoriales, elle ne souhaitait pas renouveler notre contrat arrivant à échéance au 31 janvier 2017.

CanalSat nous a accordé un délai de six mois afin de prendre les dispositions techniques nécessaires pour nous adapter à la nouvelle situation.

Nous recourons au satellite pour que nos auditeurs puissent écouter Radio Courtoisie via la mosaïque des radios proposées aux abonnés CanalSat. Nos programmes étaient aussi proposés aux non abonnés, via le service satellite TNTSat.

Les seuls auditeurs concernés par ce changement sont donc ceux qui nous écoutaient grâce à leur abonnement CanalSat ou qui, amateurs avisés de la réception satellite, nous reprenaient via le flux TNTSat.

A ceux là, nous devons désormais conseiller de nous écouter par Internet (avec presque la même qualité de son et le même débit) pour les émissions en direct comme pour les émissions à la demande :

- soit sur notre site Internet radiocourtoisie.fr (notre nouveau site, en ligne courant septembre, sera compatible avec tous les ordinateurs, mais aussi toutes les tablettes et tous les téléphones mobiles intelligents, dits "smartphones").
- soit avec notre application pour téléphones mobiles disponible gratuitement pour Android et Apple (IOS) sur les plateformes Google Play et Appstore.

Ces modes d'écoute ont l'avantage d'offrir plus de souplesse que CanalSat, car il n'imposent pas de rester près de sa télévision pour écouter. Avec une tablette ou un mobile, chacun peut écouter Radio Courtoisie où il le souhaite. Chez soi (en WIFI ou non), dans toutes les

pièces, comme à l'extérieur, en 3G ou 4G. Et même en voiture, en connectant son téléphone à l'autoradio en Bluetooth.

Avec mon souvenir amical et courtois.

Dominique Paoli,
Présidente de Radio Courtoisie

ATTENTION

**CES INDICATIONS S'AJOUTENT À L'ÉCOUTE DE LA RADIO EN
MODULATION DE FREQUENCE (MHz)**

Paris 95,6

Chartres 104,5

Le Mans 98,8

Caen 100,6

Le Havre 101,1

Cherbourg 87,8